



Dossier « Exclusions sociales »  
Veille – janvier 2009

\* \* \* \* \*

## Pauvreté – Précarité – Inégalités

A l'automne dernier, le Collectif ALERTE<sup>1</sup> a signalé notamment l'arrivée de nouvelles populations dans leurs structures, s'inquiétant fortement des conséquences sociales directes et à terme de la crise financière et économique du pays.

« Vingt ans après la mise en place du RMI, dix ans après la loi de lutte contre les exclusions, notre pays n'a pas su inventer un modèle social efficace et juste. Les inégalités augmentent et le souci des plus pauvres est traité à la marge des politiques publiques », a dit Olivier Brès, secrétaire général de la Fédération de l'Entraide Protestante et président du Collectif ALERTE, en introduction de la conférence de presse du 28 novembre 2008. Des représentants de *Solidarités nouvelles face au chômage*, du *Secours catholique*, de la *FNARS*, de *Médecins du Monde* et de la *Fédération des Banques Alimentaires* ont fait le point dans leur secteur d'activités.

### Pauvreté

7,9 millions de personnes sont pauvres en France (données 2006), dont le niveau de vie est inférieur à 880 euros par mois<sup>2</sup>. Ce taux de pauvreté de 13,2 % est en progression depuis 2004. Sont particulièrement touchés : les familles monoparentales (près d'1/3 d'entre elles) ; les couples ayant 3 enfants et plus (20 %) ainsi que les personnes seules (17 %). La pauvreté vise particulièrement les jeunes de 18-24 ans (non éligibles au RMI) qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail.

D'après une enquête CREDOC<sup>3</sup>, 56 % des ménages pauvres, une fois toutes les dépenses fixes payées (loyers, charges, énergie, crédit, ...) déclarent avoir moins de 250 euros par mois ; 15 % sont même en négatif. 43 % déclarent avoir des difficultés à payer leurs factures au cours des 3 derniers mois, 60 % ont changé leurs habitudes alimentaires (en diminuant leur consommation de viande, de poisson, de fruits, légumes et le plus souvent en sautant des repas). 31% restreignent les soins médicaux.

En 2008, près de 3,3 millions de personnes bénéficient des minima sociaux (RMI, API, ASS, AAH,...), soit gagnent entre 450 et 700 euros par mois (pour une personne seule). 1,14 million de personnes perçoivent le RMI (actuellement 454,63 euros par mois pour une personne seule) ; 2,29 millions de personnes en vivent (3,7 % de la population) ; 600 000 retraités perçoivent le minimum vieillesse (soit 628 euros pour une personne seule et 1126 euros pour un couple).

La Fédération Française des Banques Alimentaires, en 2007, a fourni 140 millions de repas, soit une augmentation de 8 % des personnes aidées. Cette même augmentation a été constatée sur la seule période entre juin et octobre 2008. Aujourd'hui, 15 % des personnes reçues ont un emploi, 14 % sont à la retraite et 18 % sont au chômage avec une allocation.

.../...

---

<sup>1</sup> 37 associations nationales de lutte contre la pauvreté

<sup>2</sup> Le seuil de pauvreté monétaire correspond à la norme européenne qui l'établit à 60 % du niveau de vie médian.

<sup>3</sup> CREDOC, Enquête sur les conséquences de la crise sur les plus pauvres : principaux résultats, 23 décembre 2008.

## Inégalités

Selon l'Observatoire des inégalités<sup>4</sup>, la France est de plus en plus fracturée. Le fossé entre les nantis et les exclus s'élargit de plus en plus. Les inégalités de revenus augmentent. En 2006 comme en 1996, les 10 % de Français les plus riches touchaient 3 fois plus que les 10 % les plus pauvres. Mais dans le même temps, les premiers ont vu leur revenu croître de 4000 € en 10 ans alors que celui des seconds ne s'est élevé que de 1700 €<sup>5</sup>.

Les 10 % les moins bien lotis ne perçoivent que 3 % de la masse totale des revenus et les 10 % les mieux lotis en reçoivent 24,8 %, ceci après impôts et prestations sociales.

Si l'on prend les 40 % des salariés du milieu de la répartition (au-dessus des 30 % les moins bien payés et au-dessous des 30 % les mieux payés), on obtient des salaires nets compris entre 1 300 et 1 900 euros pour des temps complets. C'est à ce niveau que se situent les "classes moyennes" du point de vue des salaires.

## Accès aux soins

Le système de soins français, considéré comme l'un des meilleurs au monde, demeure loin d'être totalement accessible à tous dans les mêmes conditions. Les inégalités de santé sont parmi celles que l'opinion publique juge les moins acceptables, et pourtant, l'accès à la couverture maladie complémentaire reste très inégal. 19 % des ménages les plus modestes ne sont pas couverts par une complémentaire santé contre 4 % des plus aisés.

Par ailleurs, pour bon nombre de prestations, les sommes qui demeurent à la charge des malades (après la prise en charge d'une complémentaire) sont importantes. Le taux de renoncements aux soins est en progression depuis 2002 : de 11 % à 13 % en 2005<sup>6</sup>.

Les personnes les plus pauvres (avec un revenu inférieur à 620 euros mensuel) ont accès à une CMU-complémentaire (en 2007 : 4,3 millions de personnes). La CMU-C diminue le renoncement aux soins, cependant beaucoup sont confrontées à un refus de soins par les praticiens. Le taux de refus de soins pour les bénéficiaires de la CMU-C est de 16 % pour les généralistes et de 41 % pour les spécialistes. Pour les dentistes, le taux de refus est de 39 %. En 2006, une enquête de Médecins du Monde a montré que 37 % des médecins refusent de soigner les bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat (AME).

Médecins du Monde constate qu'une part de plus en plus importante de personnes qui viennent en consultation sont des travailleurs pauvres sans couverture maladie, ainsi que des bénéficiaires de minima sociaux.

## Hébergement

Le collectif « *Les Morts de la rue* »<sup>7</sup> dénonce la mort prématurée des personnes vivant ou ayant vécu à la rue : « *une personne qui vit ou a vécu à la rue mourra de mort violente ou d'usure, en tout cas toujours prématurément* ». Le collectif dresse, de manière « artisanale » donc non exhaustive, la carte des 369 personnes décédées dans la rue en 2008, celles dont le collectif a eu connaissance. Cette carte met en évidence que toutes les régions françaises sont touchées. L'âge de décès est en moyenne de 49 ans, que ce soit de mort violente, de maladie, ou d'isolement aussi bien en été qu'en hiver. .../...

---

<sup>4</sup> Cf. Site Internet : [www.inegalite.fr](http://www.inegalite.fr)

<sup>5</sup> « *L'état des inégalités en France* », Louis Maurin et Patrick Savidan, Editions Belin, 2009.

<sup>6</sup> « *Santé et pauvreté : quelles relations ?* », Claude Brevan, membre du Conseil de l'ONPES, in PROTESTe n° 116, décembre 2008 (cf. site Internet : [www.fep.asso.fr](http://www.fep.asso.fr)).

<sup>7</sup> [www.mortsdelarue.org](http://www.mortsdelarue.org)

100 000 personnes n'ont pas de domicile, autant vivent en camping ou dans un mobil home toute l'année, près de 550 000 personnes vivent dans des meublés (Rapport sur l'état du mal logement de la Fondation Abbé Pierre<sup>8</sup>).

Les insuffisances des dispositifs d'hébergement et d'insertion inquiètent fortement les associations. Alors que le ministère précise que la capacité d'accueil atteint actuellement 99 600 places (centre d'urgence, centre de réinsertion sociale, de stabilisation, maisons relais, centre pour demandeurs d'asile confondus), une enquête réalisée en juin dernier indique que 47 % des demandes d'hébergement effectuées auprès des structures d'hébergement n'ont pas été satisfaites, faute de place dans la plupart des cas. 35 % des ménages accueillis ne le sont pas dans des structures adaptées à leur situation. Seules 10 % des personnes hébergées ayant quitté la structure ont obtenu un logement durable.

A noter que 1/3 des personnes qui sont à la rue sans logement et 1/3 des personnes qui sont en centres d'hébergement ont un emploi ; elles ne trouvent pas à se loger faute de revenus suffisants et par manque de logements à loyer adapté. Une circulaire d'octobre 2008 impose aux préfets un délai de 2 mois pour faire sortir au moins 15 % des personnes des structures d'hébergement vers un logement durable, cependant on peut s'inquiéter de l'effectivité de cette disposition, vu l'insuffisance notoire de logements sociaux, adaptés aux revenus des ménages.

## **Logement**

On recense plus de 3 millions de personnes mal logées ou non logées. Un million de personnes vit dans des logements exigus, fortement "surpeuplés", selon les normes de l'Insee, et un autre million ne dispose pas du confort de base (salle d'eau, WC, chauffage). Au 1<sup>er</sup> novembre 2008, dans le cadre de l'application de la loi DALO, moins de 3 500 personnes ont été relogées sur 50 000 recours.

Les associations dénoncent une politique qui valorise une logique de mise à l'abri au détriment d'une réelle politique de logement. Elles réclament toujours une politique publique d'ensemble qui prévienne l'exclusion et permette d'en sortir durablement.

## **Emploi**

Selon l'INSEE, le taux de chômage atteindra 8,4 % de la population active au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 (contre 7,2 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008). En novembre 2008, il y avait 2 millions de demandeurs d'emploi. Et 700 000 actifs qui souhaiteraient travailler plus. La durée moyenne du chômage est de 14 mois.

La France compte entre 1,7 et 3,4 millions de travailleurs pauvres (jusqu'à 15 % des actifs) ; phénomène lié essentiellement à l'augmentation du temps partiel et de l'emploi instable.

Un bonne partie de la pauvreté au travail résulte du temps partiel. Parmi les 1,8 millions de travailleurs pauvres qui ont été en emploi toute l'année, 1,3 millions sont employés en temps partiel. Au total, près de 40 % des actifs en temps partiel disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

En ce qui concerne les emplois aidés, une circulaire du 12 décembre 2008 a pour objet d'inciter davantage le secteur non marchand à recourir aux contrats aidés en précisant les nouvelles dispositions sur la prise en charge par l'Etat et leur durée.

*(Note Miriam Le Monnier – janvier 2009)*

---

<sup>8</sup> <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/>